

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 30 juin 2020

Le collège Externat des Enfants Nantais est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale :

N° de Siret :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone :

Mail :

VOTRE VERSEMENT

Vous devez effectuer votre versement directement au Collège Externat des Enfants Nantais.

Ce versement est réalisé par :

Virement **Merci de contacter Madame CHATEAU - m.chateau@externat-chavagnes.com**
(merci de préciser dans le libellé " TA + Raison Sociale")

Chèque à l'ordre de : OGEC Externat-Chavagnes

DÉTAIL DE VOTRE VERSEMENT

Montant total du virement ou du chèque en €.....

Date du virement ou du chèque :.....

Nom de la banque pour un chèque :.....

N° du chèque :.....

Montant du versement en euros €:

Date :	Signature :
--------	-------------

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à **Mireille CHATEAU** m.chateau@externat-chavagnes.com ou nous contacter par téléphone au **02 40 20 00 60** pour toute demande de précision.